

DÉMOCRATIE ET DROITS DE L'HOMME

ACTIVITÉ I : DÉFINITION DES TERMES

Définir la démocratie, n'est pas une tâche aisée, car sa définition implique assez de choses. Mais, pour faire vite, on peut définir la démocratie comme une construction symbolique où la souveraineté est confiée au peuple comme totalité abstraite au nom et au bénéfice de laquelle le pouvoir est censé fonctionner. C'est un régime politique dans lequel la souveraineté appartient au peuple. Mieux, c'est un type d'organisation politique dans laquelle c'est le peuple, c'est-à-dire l'ensemble des citoyens sans distinction de naissance, de richesse ou de compétence, qui détient ou qui contrôle le pouvoir politique.

De son étymologie, la démocratie est composée de deux mots grecs : "Demos" qui veut peuple et "Kratos" qui signifie pouvoir, autorité. Ainsi, la démocratie, étymologiquement, c'est le pouvoir du peuple.

1- DROITS DE L'HOMME

Les droits de l'homme, c'est une notion selon laquelle tout être humain possède des droits universels, inaliénables, quel que soit le droit en vigueur dans l'État ou groupe d'États il se trouve, quelles que soient les coutumes au niveau local, liées à l'ethnie, à la nationalité ou à la religion. Mieux, la philosophie des droits de l'homme est une philosophie de la nature qui s'attache à chaque individu à qui elle confère des droits inaliénables. Mais, à garder à l'esprit, la doctrine des droits de l'homme est redevable à ses véritables fondateurs que sont Vitoria, Hobbes, Spinoza et Locke.

ACTIVITÉ II : LES PRINCIPES ET LES FONDEMENTS DE LA DÉMOCRATIE

- La liberté des individus,
- L'égalité entre les citoyens,
- La constitution comme garant de la liberté en société,
- La séparation des pouvoirs (pouvoir législatif, pouvoir exécutif et pouvoir judiciaire).

ACTIVITÉ III : LES PRINCIPES ET LES FONDEMENTS DES DROITS DE L'HOMME

- La liberté contractuelle ;
- Les libertés politiques ;
- Le droit de résistance à l'oppression ;
- Le droit à la propriété privée ;
- Les libertés familiales.

ACTIVITÉ IV : LES FORMES DE DÉMOCRATIE

1- DÉMOCRATIE DIRECTE

Cette forme de démocratie n'a existé que dans la Grèce antique. C'est le fait que le pouvoir soit directement exercé par le peuple sans truchement quelconque des organes représentatifs. Dans cette démocratie, c'est le peuple lui-même qui juge la pertinence des décisions, il a la possibilité de refuser certaines prérogatives. Le peuple, sans intermédiaire, se prononce sur des décisions le concernant telles que : économiques, politiques et militaires.

2- DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE

Cette forme de démocratie est appelée indirecte. Elle est indirecte dans la mesure où le peuple ne gouverne pas directement comme dans la démocratie directe, mais délègue les représentants. Dans cette démocratie, les citoyens, à travers les élections, élisent les représentants qui seront chargés, c'est-à-dire mandatés à établir des lois et les exécuter pour l'avantage de tous sans exception aucune.

3- DÉMOCRATIE LIBÉRALE

La démocratie libérale est une forme de démocratie qui n'est pas à confondre avec celle représentative même si elles ont quelques traits communs. Cette forme de démocratie comme son nom indique est dite 'libérale' dans la mesure où elle laisse les citoyens à entreprendre les activités génératrices. En fait, dans cette démocratie, l'État ne doit pas s'immiscer dans les affaires individuelles des hommes. Donc l'individu est habilité à faire n'importe quelle activité pourvu qu'elle ne porte pas atteinte à la sécurité des autres. Ce type de démocratie a été soutenu par : Locke, Tocqueville, Constant, Rawls, etc.

ACTIVITÉ V : AVANTAGES DE LA DÉMOCRATIE

La démocratie accorde aux citoyens des avantages immenses. C'est un régime dans lequel la liberté se déploie sans ambiguïté. La démocratie permet aux droits ontologiques de l'homme (liberté, l'égalité et les biens) de s'exercer avec perspicacité et efficience. La démocratie n'est pas seulement un régime de libération, mais de liberté en exercice. En effet, elle n'a d'autre visée que de suggérer ceci : le débat d'idées substitue à la violence sauvage une violence civilisée, dans la certitude que le vrai n'est ni à moi, ni aux autres, mais seulement entre nous, au milieu, en ce lieu symbolique où il est permis à chacun, en se retirant, de se rejoindre et de rejoindre les autres. C'est dire qu'elle offre l'opportunité à chacun de participer aux débats publics. C'est ce qu'on appelle « la parrèsia démocratique » qui est une prise de parole adressée, à l'Assemblée, à l'ensemble des citoyens par un individu soucieux de faire triompher sa conception de l'intérêt général. Comme l'affirme Hannah Arendt : « la démocratie suppose la liberté, l'égalité et l'exercice libre de la parole ». En clair, pour la démocratie, la

politique signifie une activité pacificatrice permettant à une société naturellement divisée de s'ordonner à une fin supérieure : celle du respect de la personne des droits et libertés. C'est le seul régime où la souveraineté du peuple est forte à telle enseigne qu'il peut exercer de « *Droit de résistance* ». Cette notion fut développée par John Locke dans *Les Traités du gouvernement civil*.

ACTIVITÉ VI : GÉNÉAOLOGIE PHILOSOPHIQUE DU CONCEPT DE PEUPLE OU DE DEMOS

Le sens de la démocratie est donc inconcevable sans la substance du peuple. De Platon à Marx, en passant par Aristote et Machiavel, le concept de peuple a été marqué de tant d'acceptions qu'il est devenu ambigu. Platon inscrit le concept de peuple dans le tableau sombre de démocratie athénienne. En effet, profondément affecté par la condamnation à mort de son maître Socrate par le peuple athénien, il définit en substance le peuple comme Plèthos, cette foule incapable de comprendre le philosophe et d'accéder à la science philosophique, cette foule incapable de choix rationnel et raisonnable. Donc le peuple, pour Platon, est synonyme d'ignorance populaire ou de masse engluée dans l'ignorance. Décritant la cécité politique et intellectuelle du peuple athénien qui porta un coup fatal à Socrate, Platon récuse dans la démocratie athénienne la prédominance de la logique du nombre qui s'exprime comme dictature populaire.

À la différence de Platon, Aristote semble reconnaître au peuple une certaine compétence et une légitimité certaine, même s'il ne le différencie pas de la masse. À cette masse caractérisée par la pauvreté et la médiocrité, Aristote reconnaît en effet une compétence et une légitimité politiques qui contrastent avec ses penchants avérés pour l'oligarchie, définie comme pouvoir exercer par un petit nombre, les meilleurs. En effet, pour Aristote, « *la masse, quoiqu'elle puisse ne pas être composée d'hommes qui soient individuellement des hommes de bien, peut pourtant, rassembler, posséder une supériorité collective* ».

À suivre Aristote, le peuple comme être collectif ne doit pas être confondu avec un agrégat d'individus. Il doit au contraire être considéré comme un corps politique, c'est-à-dire une entité organisée. Machiavel, à son tour, attribue au peuple la faculté de juger, de bien juger, une faculté avérée au point de faire passer le peuple pour « meilleur juge qu'un prince ». Résolu à assurer la promotion politique du peuple, il lui reconnaît d'autres qualités telles que la prudence, la discipline et l'intégrité.

ACTIVITÉ VII : PROCÈS DE LA DÉMOCRATIE

La démocratie est quelque chose de conceptuel, c'est-à-dire qu'elle renvoie à une forme de gouvernement qui n'existe nulle part. Car nulle part la masse des citoyens n'exerce au quotidien et directement le pouvoir. Ainsi, N. Koffi, cet éminent professeur de philosophie et universitaire ivoirien affirme : « *la démocratie est définie comme un régime dont le lieu du pouvoir est un lieu vide* ».

La démocratie est un régime prompt à la corruption. Puisque c'est un régime arithmétique où le nombre des voix compte. Ainsi donc, le nombre n'étant pas forcément constitué des érudits, il est possible de manquer à ce régime une profondeur de projection dans l'avenir, une visibilité existentielle qui éclaire avec lucidité ce qui est à venir. C'est pourquoi le meilleur régime n'est pas la démocratie pour Platon, qui a observé ses effets avec dépit. À ses yeux, elle se définit « comme le règne d'une populace envieuse, prompte aux débordements et impatiente d'imposer son propre despotisme ». C'est, en effet, dire que la démocratie bafoue la liberté et la dignité personnelles sous le couvert d'une égalité niveleuse.

En effet, à observer avec "*l'œil du concept*" terme emprunté à Hegel, on s'aperçoit aujourd'hui que nos démocraties se sont tournées contre le peuple d'autant plus que le peuple qui est la source du pouvoir se voit éclipsé dans la prise des décisions. Cela pose un problème du rapport entre représenté et représentant. Celui-ci ne pouvant incarner l'autre dans son corps et dans son âme, il peut vouloir prendre de la liberté par rapport aux aspirations du peuple. L'homme étant une essence libre, et le représentant condamné à exercer cette essence, il se crée entre ces deux entités une certaine distance et une inconstance qui peuvent paraître déroutantes, voire déconcertantes pour le peuple. C'est pourquoi Rousseau disait que : « *le peuple pense être libre ; il se trompe fort, il ne l'est que durant l'élection des membres du parlement ; sitôt qu'ils sont élus, il est esclave, il n'est rien* ». En fait, Rousseau a toujours été l'adversaire des médiations, des intermédiaires qui, bien loin de relier, ne font que séparer.

Sur la critique de la représentation comme système conduisant à mépriser le peuple, Marx rejoint Rousseau lorsqu'il fait remarquer que le suffrage dans la démocratie représentative ne consiste qu'à « *décider une fois tous les trois ou six ans quel membre de la classe dirigeante devait représenter et fouler aux pieds le peuple au Parlement* ».

ACTIVITÉ VIII : PROCÈS DES DROITS DE L'HOMME

Les droits de l'homme constituent une arme secrète que les grandes puissances utilisent pour exercer leur hégémonie sur les États pauvres. C'est certes au nom de respect de la dignité humaine que les puissants interviennent dans les conflits, mais c'est généralement au nom d'un gain matériel et financier. Le sous-sol, les ressources naturelles, la situation géographique d'un

pays capable de servir de base militaire sont autant d'éléments qui poussent les grandes puissances à s'ingérer dans les États pauvres. Pour affirmer la justesse de cette idée, nous constatons une recrudescence fulgurante des guerres. C'est le cas par exemple de la Syrie, l'Afghanistan, la Lybie, le Mali, le Congo, tentative d'affrontement entre Irak et Iran. C'est dans ce sens que Pierre Manent écrit : « *au nom de l'humanitarisme, on progresse dans l'inhumanité* ». Ce qui signifie qu'au nom du droit on bafoue le droit, au nom de la dignité humaine on bafoue le droit car l'ingérence elle-même est une forme violation du droit. Ces propos se corroborent avec Karl Marx dans *La question juive* lorsqu'il dit : « *aucun des prétendus droits de l'homme ne dépasse donc l'homme égoïste, l'homme en tant que membre de la société bourgeoise, c'est-à-dire un individu séparé de la communauté, replié sur lui-même, uniquement préoccupé d son intérêt personnel et obéissant à son arbitraire privé* ».

SOCIÉTÉ ET RELIGION

1. LE SACRÉ ET LE PROFANE

ACTIVITÉ I : DÉFINITION DES CONCEPTS

a- LE SACRÉ

Le sacré provient, par l'étymologiquement, du latin '' sancire'', délimiter, entourer, qui prit par la suite le sens de sacraliser et sanctifier. Pour André Comte-Sponville, « *est sacré ce qui vaut absolument, au point de ne pouvoir être touché, sauf précautions particulières, sans sacrilèges* ». En un mot, c'est ce qui a une valeur absolue, qui mérite pour cela un respect inconditionnel et indéfectible.

b- LA PROFANE

Le profane, c'est le contraire du sacré, ou son autre. Est profane, étymologiquement, ce qui se trouve en dehors du temple ou du sanctuaire, donc extérieur au culte ou à la religion.

ACTIVITÉ II : RELATION ENTRE LE SACRÉ ET LE PROFANE

Ces deux notions entretiennent des rapports corrélatifs. Le sacré a un caractère absolu, il est doté d'une puissance, d'une énergie supra-lunaire, transcendante. Le sacré relève du domaine des interdits, des prohibitions, des tabous et est doté d'une puissance d'ubiquité, il a capacité de présentifier le passé et dire ce qui va advenir. Il exige de lui être initié. C'est dire qu'on ne saurait s'adresser à lui avec vulgarité sans passer par des phases initiatiques. Quant au profane, il est de la réalité ordinaire, une vérité désacraliser. Une chose dont tout le monde peut s'adresser sans truchement de quelque chose d'autre, c'est ce qui est à la portée des communs des mortels.

ACTIVITÉ II : DÉFINITION DES NOTIONS LA FOI ET LA RAISON

a- FOI

C'est l'adhésion, l'acception, la soumission à un être suprême. C'est l'adhésion ferme et totale à la parole divine.

b- RAISON

C'est une faculté, une lumière propre à l'homme lui permettant de distinguer le vrai du faux, le bien du mal, le juste de l'injuste. Elle cherche à comprendre, à discerner les choses à travers les arguments, les preuves apodictiques.

ACTIVITÉ II : OPPOSITION ENTRE FOI ET RAISON

La philosophie diffère de la religion parce qu'elle s'appuie sur la raison qui est la faculté de bien juger de distinguer le vrai du faux et qui se fonde sur l'objectivité. Alors que la religion s'appuie sur la foi qui est l'adhésion ferme totale à la parole de Dieu. La foi repose sur le sacré, le dogme tandis que pour la raison il n'y a de sacré qui ne passe par l'analyse critique, elle remet

tout en cause, elle fait passer les choses au crible du jugement conséquent jusqu'à l'apparition de l'évidence. Le religieux se croit possesseur de la vérité alors que le philosophe se considère comme le pèlerin de la vérité. La foi relève du domaine de la soumission sans démonstration scientifique. Or la raison cherche à prouver à travers des preuves indubitables, c'est-à-dire irréfutables.

ACTIVITÉ III : COMPLÉMENTARITÉ ENTRE LA FOI ET LA RAISON

La foi et la raison constituent des domaines du savoir permettant aux hommes de comprendre les phénomènes de leur environnement. Elles ont besoin l'une de l'autre. Elles sont donc une recherche de la vérité car autant la foi nous pousse à la vérité autant la raison agit dans le même sens. C'est pourquoi Averroès disait que : « *le vrai ne s'oppose pas au vrai mais s'accorde avec lui témoignant en sa faveur* ». En d'autres termes, la foi et la raison sont concomitantes. C'est dire qu'elles marchent en symbiose, elles cherchent toutes la vérité pour le mieux-être de l'homme.

La croyance est inséparable de la raison, car seul un être de raison y croit. La raison éclaire les croyances pour les rendre accessibles au commun des mortels. C'est dans ce sens que Saint Thomas d'Aquin écrit : « la foi a besoin de la raison qui l'éclaire ». Mais pour lui, en cas de conflit entre les deux, il faut se fier à la vérité relevant de la foi. Rejoignant D'AQUIN, Saint de Jean de Damas écrit : « *la philosophie est l'amour de la sagesse, or la vraie sagesse, c'est Dieu, l'amour de Dieu est donc la vraie philosophie* ».